A.M.A.P de CANDIDE - Les jardins de Voltaire

Bulletin d'adhésion - Saison été 2021

Par la signature de ce bulletin d'adhésion, chaque membre de l'AMAP s'engage :

- à être solidaire avec la productrice dans les aléas de la production.
- à adhérer pour toute la durée de la saison, ou à défaut, à trouver un(e) remplaçant(e) en cas de désistement qui s'engagera dans les mêmes termes que l'adhérent initial. **Dans le cas contraire, les chèques remis en début de saison seront débités.**
- à venir retirer son panier chaque semaine sur le lieu de distribution (Ferme de Sandrine ou Dépôt à St Dié). **En cas d'impossibilité**, il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers.
- **à rapporter les cagettes vides.**
- à participer à la bonne marche de l'AMAP, **en assurant une à deux distribution dans la saison**. *Les adhérents bénéficiant du dépôt à St Dié sont chargés, lors de leur tour de distribution, de rapporter les cagettes vides à Anould*.

En contrepartie, Sandrine s'engage :

- à une production respectueuse de la nature et de l'environnement.
- à une bonne qualité (gustative, sanitaire et environnementale) et à la diversité des produits.
- si besoin, à compléter sa production (notamment concernant les carottes, céleris et poireaux) auprès d'un exploitant bio bien identifié, et ce sans occasionner de surcoût.
- à fournir un panier de légumes toutes les semaines pendant toute la saison.

Les distributions :

Elles ont lieu à la ferme de Sandrine BONNAFÉ, 440 Rue Voltaire à ANOULD, chaque **mardi de 17 h à 18 h**~~. ou dans les locaux de la Maison du 21ème siècle, 3 rue Pierre Bérégovoy à SAINT-DIE, chaque **mardi de 18h45 à 19h30**~~.

Les personnes qui participent à la préparation et à la distribution des paniers pour l'ensemble des adhérents ont rendez-vous à 16 h, toujours à la ferme de Sandrine.

Première distribution : le mardi 2 juin 2021

Dernière distribution : le mardi 14 décembre 2021

Modalités de règlement :

Les prix des paniers sont de 10 € (petit panier), 15 € (panier moyen) ou 20 € (grand panier).

L'ensemble des paniers doit être réglé par chèque, **à l'ordre de Sandrine BONNAFÉ** et datés du jour de l'engagement. Ce règlement peut s'effectuer en 1, 2 (le premier chèque étant débité tout de suite et le deuxième à mi-saison) ou 7 fois (un chèque débité par mois). *Pour le montant des chèques se référer au tableau en bas de page.*

L'AMAP de Candide a reçu de la part de M/Mme....., ... chèque(s), pour un montant de ..... € à l'ordre de Sandrine Bonnafé, en règlement de 29 **petits/moyens/grands** (1) paniers pour la saison été 2021.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, l'adhésion à l'AMAP de CANDIDE est de **10 €,** unique pour les œufs, les légumes et sera acquittée par chèque, à l'ordre de l'AMAP de Candide**.** Elle est valable pour l'**année civile** 2021.

NOM, Prénom :..... Tél : .....

Adresse : .....Commune ..... Mail : .....

(1) **taille du panier :** petit moyen grand

(1) **lieu de distribution** : ferme de Sandrine (Anould) ~~Dépôt de St-Dié (Maison du 21ème siècle)~~

Fait en double exemplaire à ....., le.....

Signature de l'adhérent Signature d'un membre du comité

	Petits paniers	Paniers moyens	Grands paniers
Paiement en 1 fois	1 chèque de 290 €	1 chèque de 435 €	1 chèque de 580€
Paiement en 2 fois	2 chèques de 145 €	2 chèques de 217,5 €	2 chèques de 290 €
Paiement en 7 fois	6 chèques de 40€ et 1ch de 50€	6 chèques de 61€ et 1ch. de 69€	6 chèques de 82€ et 1ch. de 88€